

**MÉMOIRE**  
**prébudgétaire**  
**2018**

AOÛT 2017



Fédération culturelle  
canadienne-française



Fédération culturelle  
canadienne-française

**FCCF | PLACE DE LA FRANCOPHONIE**

450, rue Rideau, bureau 405

Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Courriel : [info@fccf.ca](mailto:info@fccf.ca)

**FCCF Mémoire prébudgétaire 2018**

À l'intention du Comité permanent des finances : consultations prébudgétaires en vue du budget de 2018

Août 2017

**Personne-ressource** : Maggy Razafimbahiny, directrice générale

# FCCF | Mémoire prébudgétaire 2018

---

## Préambule

La Fédération culturelle canadienne-française [FCCF] est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes. Depuis quarante ans, la FCCF rassemble les points de vue et les voix d'organismes provinciaux et territoriaux voués au développement culturel. Elle réunit aussi des représentants de regroupements nationaux en théâtre, en édition, en chanson-musique, en arts médiatiques, en arts visuels, un regroupement de réseaux de diffusion des arts de la scène et une alliance de radios communautaires.

Les recommandations qui suivent ont été identifiées par les vingt-deux membres de la FCCF représentant près de quelque 3 125 artistes, et 168 organismes artistiques et de développement culturel qui œuvrent dans plus de 250 communautés francophones et acadiennes [CFA] partout au Canada<sup>1</sup>. Ces priorités ont été présentées lors des rencontres bilatérales avec Patrimoine canadien [PCH] en juin dernier.

**M. Martin Théberge**, président de la FCCF, désire comparaître au nom de l'organisme afin de présenter les recommandations et témoigner dans le cadre des consultations prébudgétaires qui auront lieu en automne 2017.

## Sommaire du mémoire

Dans un premier temps, la FCCF désire appuyer les recommandations de la Coalition canadienne des arts, notamment les suivantes : la **révision de la Loi sur la modernisation du droit d'auteur**, l'institution du **droit de suite pour les artistes** et l'**amélioration du Fonds du Canada pour la présentation des arts** [FCPA].

La FCCF croit fermement que la révision de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* permet de répondre à certaines préoccupations du secteur en « mettant à jour les droits et les mesures de protection dont bénéficient les titulaires du droit d'auteur, en conformité avec les normes internationales, afin de mieux tenir compte des défis et des possibilités créés par Internet »<sup>2</sup>. Ce qui est du droit de suite : la FCCF est particulièrement intéressée par sa clarification particulièrement la discipline en arts visuels, afin de mieux protéger, par des redevances adéquates, les œuvres touchées par la revente. L'appui de la FCCF à l'égard de la recommandation d'augmenter l'enveloppe de 30 millions de dollars sur deux ans du FCPA tient du fait que l'avenir du secteur repose en grande partie sur les succès de ce programme dans l'organisation des tournées des artistes, et la présentation de prestations artistiques de qualité dans nos communautés. Ces fonds étant saturés, plusieurs organismes ne peuvent y accéder en dépit des besoins importants du secteur. En renforçant les réseaux de diffusion, cette mesure ouvrira plus grandes les possibilités de développement des arts dans toutes les régions de la francophonie canadienne, en particulier dans l'Ouest.

Dans un deuxième temps, la FCCF désire présenter trois recommandations qui touchent directement le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles des CFA au Canada. En termes de formation et de perfectionnement professionnels, la FCCF croit qu'une **bonification du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts** de 3,5% multipliera les occasions de développement professionnel des entrepreneurs culturels et artistiques, et ainsi d'accroître les ressources humaines du secteur afin de favoriser une main-d'œuvre qualifiée en appui à l'essor économique du pays. Au niveau des langues officielles, une **bonification des enveloppes des programmes de langues officielles** de 15 % pourra appuyer directement le recrutement, le maintien et la stabilité des organismes voués aux arts et à la culture, bonification attendue depuis près de dix ans. En dernier lieu, la FCCF recommande l'inclusion d'un **axe « arts et culture » aux ententes fédérales-provinciales-territoriales en éducation** afin de favoriser leur intégration à l'éducation de langue française au sein des CFA.

---

<sup>1</sup> Anne Robineau | *Un regard actuel sur la situation des artistes dans la francophonie canadienne*, Avril 2010

<sup>2</sup> Justice Canada | [http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2012\\_20/page-1.html](http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2012_20/page-1.html)

# Formation et perfectionnement professionnels

---

## **R1 Une bonification du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts [FCFSA] de 3,5% afin de multiplier les occasions de formation et de développement professionnels des entrepreneurs culturels et artistiques, et d'accroître les ressources humaines du secteur.**

Le fait d'être en situation minoritaire exerce plusieurs contraintes sur la formation des artistes ainsi que sur l'éducation et l'élargissement des publics francophones et francophiles, sensibles et critiques face à la production artistique. Cela occasionne des défis de taille en matière de recrutement, de maintien et de perfectionnement du capital humain aux entrepreneurs culturels et aux artistes pour lesquels la formation est devenue un élément essentiel de leurs parcours professionnels.

Nombreuses statistiques illustrent clairement que le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles est une part importante, sinon intégrante du développement économique du Canada et de sa performance sur le plan international<sup>3</sup>. Fort de constater que les besoins en formation et en développement professionnels des artistes, créateurs et des travailleurs culturels se justifient à l'égard de l'environnement en constante mouvance qui impactent les infrastructures des organismes artistiques et des industries culturelles dans la francophonie canadienne. Or, les programmes de formation postsecondaire, formation spécialisée en arts et formation continue demeurent difficilement accessibles, irréguliers, sinon complètement inexistantes, pour une majorité d'entre eux.

Le FCFSA qui propose un appui financier aux organismes offrant des programmes de formation et de perfectionnement aux artistes du pays n'a accordé que, durant la période 2007-2012, des sommes très faibles dans le cadre de la mesure incitative aux fonds de dotation. Disposant d'un budget de plus de 22 millions de dollars appuyant une quarantaine d'institutions spécialisées en la matière, le Fonds ne verse que 75 000 \$ à la francophonie canadienne et, cela, grâce qu'à un seul partenariat porté par le milieu associatif. Lorsqu'il est dénombré qu'un artiste canadien sur cinq provient de la francophonie, soit près de 2,8 % de la population artistique dans son ensemble<sup>4</sup>, inévitablement, cette enveloppe déjà infime bénéficie minimalement aux artistes francophones.

Sachant que les organisations francophones sont nettement désavantagées en comparaison à leurs homologues de la majorité et que ces investissements sont essentiels pour assurer une relève, une mesure de bonification en formation permettra à ces organisations d'être plus efficaces et plus performantes. De plus, ces organisations pourront enfin souffler en demeurant économiquement viables et prospères. Une prospérité qui sera bénéfique dans les collectivités où elles vivent.

**Coût anticipé :** Supplément de 770 000 \$ par année au budget du FCFSA

**Calendrier d'exécution :** À partir de 2018

## Langues officielles

---

## **R2 Une bonification des enveloppes des programmes de langues officielles de 15 % afin d'appuyer le recrutement, le maintien et la stabilité des organismes voués aux arts et à la culture.**

Le développement des communautés minoritaires en langue officielle dépend de plusieurs facteurs pour favoriser leur dynamisme et la pérennité de leur culture identitaire dont les arts et la culture. Ce secteur joue un rôle clé pour la vitalité de ces communautés : il favorise le dialogue interculturel et soutient la dualité linguistique. Les artistes et les organisations artistiques des minorités francophones doivent être appréciés, mis en valeur, et pris en compte dans les programmes de subventions<sup>5</sup>. La réalité en est tout autre.

---

<sup>3</sup> *Compte satellite de la culture, 2014*

<sup>4</sup> *Hill Strategies | Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada, 2013 + État des artistes dans la francophonie, 2013*

<sup>5</sup> FCCF + Université Laurentienne | *Pôles culturels de la francophonie canadienne, phase I*, 2016, Rapport de recherche, p. 94.



S'il faut tenir compte que la minorité de langue française est passée de 4,0 % en 2011 à 3,8 % en 2016, et qu'en termes de locuteurs francophones, 29,8 % des Canadiens ont déclaré pouvoir soutenir une conversation en français constituant une baisse par rapport à 2011 (30,1 %)⁶, c'est un portrait inquiétant qui se dessine à l'horizon.

Les programmes de langues officielles de PCH [PLO] qui ont pour objectif de faire la promotion du français et de l'anglais au pays, et de favoriser l'épanouissement des CFA n'ont pas été bonifiés depuis près de dix ans. L'étude *Chiffres à l'appui*, qui dresse un portrait du financement fédéral des arts et de la culture dans la francophonie canadienne, établit que ce secteur n'a pas une juste part du financement public. Prenons l'exemple des organismes nationaux et des industries culturelles : l'analyse démontre qu'en 2011-2012, le soutien financier du PLO versé à ces organismes représente 17,9 % de l'enveloppe budgétaire de ce programme. Il s'agit d'une baisse importante comparativement à l'année précédente où le soutien représentait 23 % de cette enveloppe⁷. À cela, notons que, depuis 2003, la part du secteur des arts et de la culture tourne autour de 2 % dans les plans d'action pour les langues officielles institués par PCH. Cette situation est problématique en sachant que les arts et la culture ont un impact sur le développement transversal des collectivités francophones.

Comme le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles agit sur le développement économique et social des CFA, et que leur vitalité dépend directement de la présence d'organismes francophones artistiques et culturels, il est raisonnable qu'une bonification du PLO soit maintenant prise en considération dans les prochaines mesures de financement du gouvernement fédéral⁸.

**Coût anticipé :** Supplément approximatif de 6 600 000 \$ basé sur la proportion d'arts et de culture du budget PALO⁹

**Calendrier d'exécution :** À partir de 2018

---

### **R3 Une inclusion d'un axe distinct « arts et culture » dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales en éducation afin de favoriser l'intégration accrue des arts et de la culture à l'éducation de langue française.**

Le milieu de l'éducation joue un rôle important dans le développement de l'identité des jeunes dans la francophonie canadienne. Découvrir des créateurs du milieu artistique et leurs œuvres, c'est permettre aux jeunes de développer un sentiment d'appartenance et une fierté d'afficher leur culture. Sous le poids démographique, la concentration de francophones influe sur les opportunités d'être en contact avec les produits culturels, et rare sont les élèves qui ont l'occasion de participer à la création artistique en français¹⁰.

Aussi, pour les CFA, l'école de langue française se distingue des autres écoles par une double mission : la réussite éducative des élèves et la construction de leur identité francophone. Pour développer son identité culturelle, il faut des lieux où l'élève peut comprendre tous les aspects de ce qui est propre à sa culture. L'étude *Lien langue-culture-éducation en milieu minoritaire francophone*¹¹ a démontré que l'école de langue française ne peut avoir strictement le même mandat qu'une école de langue anglaise (desservant la majorité). En donnant accès à une éducation artistique aux jeunes issus des collectivités minoritaires, nous facilitons l'acquisition d'outils et de moyens pour exprimer et vivre la culture francophone.

Il importe que le gouvernement reconnaisse la valeur ajoutée des arts et de la culture dans les ententes en éducation fédérales-provinciales-territoriales. Bien que les ententes en éducation soient une prérogative des provinces et territoires, le gouvernement fédéral peut entreprendre une réflexion sur la question en amorçant des mesures en ce sens.

**Coût anticipé :** Les montants devraient être déterminés selon les ententes pour chaque province et territoire

**Calendrier d'exécution :** Récurrent à partir de 2018

– Fin du document –

---

⁶ Statistique Canada | *Le français, l'anglais et les minorités de langue officielle au Canada*, août 2017, Recensement 2016

⁷ FCCF | *Chiffres à l'appui – Portrait du financement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne (2007-2012)*, pages 44 et 45, octobre 2013

⁸ FCCF | *Pôles culturels, phase I*, 2016

⁹ FCCF | **Note au lecteur : ce montant est établi à partir du budget PALO 2011-2012 (44 M\$) tiré des *Chiffres à l'appui*. Ce montant devra être révisé en tenant compte des budgets plus récents du Programme.**

¹⁰ FCCF | *Étude sur le lien langue-culture-éducation en milieu minoritaire francophone*, 2004, [www.fccf.ca](http://www.fccf.ca)

¹¹ FCCF | *Étude sur le lien langue-culture-éducation en milieu minoritaire francophone*, 2004, [www.fccf.ca](http://www.fccf.ca)